

## ASSISTANT(E) DES SERVICES A LA POPULATION

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	Mairie d'Andouillé Neuville
<b>Grade :</b>	Adjoint administratif territorial
<b>Référence :</b>	O03518048423
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	17/04/2018
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi Temporaire
<b>Temps de travail :</b>	Non Complet
<b>Durée :</b>	28h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	18/06/2018
<b>Date limite de candidature :</b>	18/05/2018

### Lieu de travail

<b>Département du lieu de travail :</b>	Ille-et-Vilaine
<b>Lieu de travail :</b>	Mairie Place des croisettes 35250 Andouille neuville

### Détails de l'offre

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Adjoint administratif territorial
<b>Famille de métier :</b>	Affaires générales
<b>Métier(s) :</b>	Assistante / Assistant de gestion administrative

#### **Descriptif de l'emploi :**

La Commune d'Andouillé Neuville recrute un adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité. CDD du 18 Juin 2018 au 17 Juin 2019. Traitement Indiciaire + Régime Indemnitare

#### **Profil demandé :**

- \* Connaissance de l'environnement des Collectivités Territoriales
- \* Expérience Professionnelle en État Civil et en Urbanisme
- \* Sens du service public
- \* Qualités relationnelles et rédactionnelles
- \* Organisation, autonomie, discrétion et rigueur

**Mission :**

Placé sous l'autorité hiérarchique du Maire et de la Secrétaire de Mairie, les missions de l'Adjoint Administratif sont les suivantes :

- Accueil du public
- Standard téléphonique
- Secrétariat
- Agenda du Maire
- Gestion de l'État Civil
- Gestion de l'Urbanisme
- Site internet
- Liste Électorale
- Recensement Militaire
- Cimetière

**Courriel :** andouilleneuveville@free.fr

**Téléphone :** 02 99 55 21 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.